

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2007

Date de la convocation

Le 29 novembre 2007

Date de l'affichage

Le 29 novembre 2007

Présents :

L'an deux mil sept, le six décembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire

MM. PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, Mmes MOREL, FRANCOIS, MM. LALUC, WIDOOT, BLOND, CHIPOT.

Absentes/excusés :

Mmes CONSTANTIN et LACOMBLE

Avait donné procuration :

Mme CONSTANTIN à Mr BLANCHARD

Secrétaire de séance :

Mr LALUC

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 30 octobre 2007
- Droit de préemption : vente 5 chemin des Tisserands
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de l'Agglomération Beauvaisienne : statuts – règlement intérieur
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : rapport annuel 2006 – service public des transports urbain (document à consulter en Mairie)
- Cimetière
- Brocante 2008
- Téléthon 2007
- Les aînés
- Conformité annexe
- Inauguration éclairage public
- Contrat CAE
- Réponses aux questions posées lors de la réunion de conseil du 3.10.07

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

◆ Adoption du compte rendu du 30 octobre 2007

Aucune remarque

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 30 octobre 2007.

◆ **Droit de préemption : vente 5 chemin des Tisserands**

Vente : 5 chemin des Tisserands.

☞ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer de droit de préemption sur cette vente.

◆ **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de l'Agglomération Beauvaisienne : statuts – règlement intérieur**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents les statuts et le règlement intérieur du Syndicat ainsi que le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable (délibération du Conseil Syndical en date du 22/10/07).

☞ Le Conseil Municipal les accepte, à l'unanimité.

◆ **Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : rapport annuel 2006 – service public des transports urbain (document à consulter en Mairie)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents le rapport annuel 2006.

☞ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

◆ **Cimetière**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRANCOIS qui informe que la Préfecture et le Percepteur incitent les communes à faire comme dans les grandes villes, c'est-à-dire, à ne vendre que des concessions trentenaires ou cinquantenaires.

Madame FRANCOIS explique que contrairement aux grandes villes, la commune d'Herchies dispose encore de beaucoup de place dans le cimetière et propose donc que l'on maintienne les concessions perpétuelles.

Après un large débat,

☞ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les concessions perpétuelles (tarif 183 € + 27 € de frais d'enregistrement).

◆ **Brocante 2008**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRANCOIS qui précise, que, pour des raisons administratives, le Conseil Municipal doit se prononcer dès maintenant pour l'organisation de la brocante (les demandes d'autorisation doivent se faire 6 mois avant la manifestation auprès de la Préfecture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie).

Les modalités d'organisation seront votées après les élections municipales 2008.

Elle rappelle que la Brocante a lieu le 3^{ème} dimanche de mai en même temps que la fête communale, soit le 18 mai 2008.

☞ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette date et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs correspondants.

◆ **Téléthon 2007**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRANCOIS qui précise que le Téléthon aura lieu à Herchies le samedi 8 décembre à partir de 14 heures sur le parking de la Mairie. Il est prévu au programme d'Herchies : baptêmes de Motos (Club de Beauvais – Mr JANIN – Picardie Custom Riders), vente de peluches, de crêpes et défilé de lampions dans le village à 17 heures 30.

◆ **Les aînés**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FRANCOIS. Celle-ci trouve regrettable que les membres de la commission Fêtes et Cérémonies ne soient pas venus lui prêter mains fortes pour l'organisation de cette manifestation et que les personnes convoquées ne se soient même pas excusées de leur absence. Elle s'est retrouvée seule avec Monsieur PAILLART et Monsieur BLANCHARD, elle les remercie.

Cette après-midi du 18 novembre à la salle des fêtes de Milly sur Thérain s'est très bien passée. D'après les appréciations des aînés, ils ont passé un excellent moment.

Le repas était organisé par Monsieur HAUDOIRE d'Herchies, la table de fruits frais par la Clé des Champs de Grandvilliers et les fleurs sur les tables par Flordécoration de Troissereux.

◆ **Conformité annexe**

Monsieur le Maire informe que l'annexe de la Mairie est aux normes de sécurité. Elle peut maintenant être prêtée aux Associations du village pour leurs manifestations.

Monsieur BLOND souhaite qu'un règlement soit instauré lorsque l'on prête la salle.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

◆ **Inauguration éclairage public**

Monsieur le Maire informe que l'installation de l'éclairage public dans certaines rues du village est terminée. Une inauguration est prévue le vendredi 21 décembre à 18 heures en présence de Monsieur Olivier DASSAULT qui a subventionné les travaux.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

◆ **Contrat CAE**

Monsieur le Maire propose de prendre un contrat CAE pour remplacer Madame Sadia KHELLADI qui partira en retraite le 17 janvier 2008.

Le poste aura une durée de 6 mois à compter du 14 janvier 2008 pour un temps d'emploi de 20 heures/semaine.

Monsieur CHIPOT demande si Madame Edith WIDOOT pourrait reprendre une partie des heures que faisait Mme KHELLADI (27 heures/semaine).

Monsieur Roger WIDOOT quitte momentanément la séance car c'est sa fille qui est concernée et il ne souhaite pas faire parti du débat.

Monsieur PAILLART répond que Madame Edith WIDOOT lui a fait un courrier sollicitant des heures supplémentaires mais pas le remplacement intégral du poste de Mme KHELLADI.

Monsieur BLANCHARD et Monsieur PAILLART précisent que Madame Edith WIDOOT a eu son temps de travail diminué à sa convenance lors de sa nomination stagiaire en 2003.

Madame Delphine MOREL précise que pour prendre le poste de Madame KHELLADI il faut avoir une certaine expérience avec les enfants, savoir maintenir l'ordre dans la cantine...

D'autres postes ont été suggérés à Madame Edith WIDOOT pour combler son 2^{ème} mi-temps (ASDAPA de Beauvais, NOEE Emploi, SIME, heures de ménage chez les particuliers...) elle les a refusé.

Après un large débat, Monsieur le Maire fait revenir Monsieur Roger WIDOOT et propose de passer au vote.

Contrat CAE : 20 heures par semaine :

“Contre” : 2 (Mrs CHIPOT et WIDOOT)

“Abstention” néant

“Pour” : 8 (Mmes MOREL, FRANCOIS, CONSTANTIN (pouvoir), MM. PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, LALUC, BLOND)

☞ Le Conseil Municipal accepte, à la majorité de prendre un contrat CAE pour le remplacement de Madame Sadia KHELLADI.

◆ **Réponses aux questions posées lors de la réunion de conseil du 3.10.07**

- Ouverture de la barrière de l'école plus tôt lorsqu'il pleut afin que les parents puissent se mettre à l'abri sous le préau.

Madame FRANCOMME, Directrice de l'Ecole a précisé à Monsieur BLANCHARD qu'elle a l'ordre et la responsabilité d'ouvrir la barrière qu'à 8 heures 20, 11 heures 30, 13 heures 20 et 16 heures 30. A partir de ce moment les parents peuvent descendre dans la cour pour se mettre à l'abri sous le préau.

Madame MOREL se pose la question : pourquoi les parents arrivent-ils toujours avant l'heure?.

- Branchement de la machine à laver au vestiaire du stade de foot.

Monsieur BLANCHARD donne lecture du courrier de Monsieur TIRON Président du Club qui justifie que les travaux de plomberie devaient être réalisés par un parent qui ne fait plus partie du club. Par conséquent, il sollicite la municipalité pour réaliser les travaux.

☞ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de faire les travaux de plomberie.

- Les douches du stade ne fonctionnent plus très bien. Monsieur BLANCHARD a fait faire un devis par Monsieur BRAZ. Le plombier propose de remplacer les poussoirs par un système de chaînette et remplacement des pommes de douche. Montant du devis 887.43 € TTC.

Madame MOREL précise que le système de chaînette n'est pas adapté pour les petits enfants.

☞ Après un large débat, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité de faire les travaux et souhaite un autre devis avec un autre système. Monsieur BLANCHARD précise qu'il faudra revoir toute la plomberie et que le devis ne sera pas au même prix.

- La mare du Plouy Louvet. Monsieur le Maire demande aux membres anciens s'il y avait un tuyau de trop plein qui traversait la route avant les travaux de rénovation de la mare, personne ne sait. S'il y avait un tuyau il serait possible de le remettre, dans le cas contraire il n'est pas possible de faire une évacuation d'eau. La chaussée restera toujours humide. Une signalisation par des panneaux (attention verglas) sera obligatoire.

La séance est levée à 20 heures 10.